

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.

**Date de
convocation**
27/08/2026

**Date de
publication**
09/09/2026

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
22

Votants
24

Etaient présents : Charles MESNIL, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Jean-François LAFFONT, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Thomas TESSIER, Annie FRIMONT, David CAZIMAJOU (arrivée à 20h36), Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, Océane LEDUC, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Stéphanie GLINCHE, Christine GALPIN.

Excusés : Océane ARNAUD, Christophe COUTABLE, Catherine ZUCCHETTI.

Procurations : Océane ARNAUD à Olivier GUYON,
Christophe COUTABLE à Jean-Luc BEUCHER.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Jean-François LAFFONT

- :- :- :- :- :- :-

Ordre du jour de la séance :

- 1° Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2° Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'agir en justice à l'encontre des diverses entreprises concernées par la demande d'expertise de la SARL Boulangerie Glinche
- 3° Assurance : avenant au contrat annuel 2026
- 4° Budget Communal : approbation du règlement budgétaire et financier
- 5° Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 6° Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois : examen et approbation du dernier rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 7° Garantie d'emprunt pour le financement par Podeliha de l'opération de réhabilitation de 21 logements – boulevard Winswianski
- 8° Validation de la convention de régie publicitaire et approbation des tarifs 2026
- 9° GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2026
- 10° Subvention complémentaire 2026 à l'Association Grain de Sable et Pomme de Pin
- 11° Urbanisme : désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles AO n° 378 et AO n° 380
- 12° Personnel Communal : renouvellement de la mise à disposition d'un agent à la Gendarmerie

- 13° Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal
- 14° Médiathèque municipale : demande de subvention auprès de Sarthe Lecture pour un projet artistique dans le cadre des Nuits de la Lecture
- 15° Décisions prises par délégation du Maire
- 16° Questions diverses

83	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
-----------	---

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.

Ne participent pas à ce vote : Océane LEDUC, Olivier GUYON, Damien VOSSAERT, Franck METEYER.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

84	SARL BOULANGERIE GLINCHE Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'agir en justice à l'encontre des diverses entreprises concernées par la demande d'expertise de la SARL Boulangerie Glinche
-----------	--

Suivant la délibération du 8 juin 2026, et suite à la demande d'expertise judiciaire formée par la SARL Boulangerie Glinche, Monsieur le Maire a été autorisé à agir en justice auprès du tribunal judiciaire du Mans.

Monsieur le Maire précise que maintenant, il est nécessaire de faire intervenir aux opérations d'expertise les entreprises et les assureurs qui sont susceptibles de voir leur responsabilité engagée à propos des désordres dénoncés par la SARL Boulangerie Glinche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre opposables les opérations d'expertise réalisées à la SELARL COUELLIER VIVIER et la SA ACTE, la SARL DELTA T et les sociétés MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES, la SAS HERVE THERMIQUE et la société ALLIANZ IARD, la SAS PCI DECOR et la société SMABTP, la SAS MICARD et la SA GENERALI IARD, la SAS BUREAU VERITAS CONSTRUCTION et la SMABTP en sa qualité d'assureur dommages ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Autorise** Monsieur le Maire à agir en justice auprès du Tribunal Judiciaire du Mans, les entreprises définies ci-dessus.

- ✓ **Désigne** Maître Benoît JOUSSE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Thomas TESSIER : l'architecte, c'est bien COUELLIER ? Pourquoi on ne se retourne pas uniquement contre lui puisque c'est à lui que nous avons eu à faire ?

Réponse de Monsieur le Maire : je pense que l'avocat veut prendre l'intégralité du dossier et mettre tout le monde dans la procédure. C'est vrai que notre interlocuteur c'est l'architecte, et c'est lui qui endosse la responsabilité du chantier. La procédure permettra d'identifier les responsabilités des uns et des autres.

85

ASSURANCE
Avenant au contrat annuel 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contrat Villasur.

L'avenant à ce contrat tient compte d'un changement de statut du local situé à la Massonnière.
L'avenant à ce contrat prend effet à compter 15 juin 2026.

La cotisation annuelle est de 21 322.21 € HT soit **23 419.10 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** ce changement de statut et l'actualisation du contrat présenté.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

86

BUDGET COMMUNAL
Approbation du règlement budgétaire et financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les instructions budgétaires,

Le règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier présente plusieurs avantages ;

- ✓ Une description détaillée des procédures de la collectivité, qui permet de les faire connaître avec exactitude et de se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- ✓ La création d'un référentiel commun, outil permettant d'optimiser les processus financiers tout en développant une culture financière pour une meilleure gestion de la programmation du budget et de son exécution ;
- ✓ Le rappel des normes et respect du principe de permanence des méthodes.

L'objectif de ce règlement est de renforcer la transparence et la fiabilité des processus financiers mis en œuvre. Il évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes souhaitées par la municipalité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ **Adopte** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

87	APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-8 ;

Considérant l'obligation pour les communes de 1 000 habitants et plus d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal, le règlement intérieur précédemment adopté continuant à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal fixe les règles de son fonctionnement, contribuant ainsi à assurer la transparence, la sécurité juridique et la bonne organisation des travaux du Conseil Municipal.

Monsieur Olivier GUYON donne lecture du document transmis à chaque conseiller municipal et propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Séverine GESBERT : la mise à disposition de locaux, c'est nouveau ?

Réponse de Monsieur le Maire : c'est quelque chose dont on a parlé la dernière fois et qui nous paraissait tout à fait cohérent, que vous puissiez avoir une salle pour vous réunir. La salle Marcel Paul paraît appropriée. C'est une réunion par mois environ, avant chaque conseil. Cela vous convient ?

Intervention de Jean-François LEPROUT : le nombre de fois n'est pas précisé dans le règlement.

Intervention d'Olivier GUYON : l'usage c'est pour le fonctionnement de votre activité dans le conseil.

Intervention de Jean-Michel PARISOT : la salle Marcel Paul, il faut juste que vous sachiez qu'elle est occupée, parfois même le soir, par d'autres associations. Donc si vous arrivez et qu'il y a une autre association qui est là, ce qu'il faudrait, c'est prévoir.

Intervention de Séverine GESBERT : il faut faire la demande à l'accueil de la mairie.

88

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE DE BERCÉ BELINOIS
Examen et approbation du dernier rapport de la CLECT
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur Olivier GUYON informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 2 juillet 2026, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie et a arrêté le montant du transfert relatif à la compétence « Animation de la Vie Sociale » prise en charge par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres et sera validé, s'il est approuvé par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Vu les conclusions établies dans le rapport ci-joint et arrêté par la CLECT, Monsieur Olivier GUYON propose donc d'approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 2 juillet 2026, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évolution des ressources fiscales communautaires liée à la compétence « Animation de la Vie Sociale ».
- ✓ **Approuve** le montant du transfert de charges lié à la compétence « Animation de la Vie Sociale » pour un montant de 11 777,00 €.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Thomas TESSIER : cette subvention de 28 000 € par commune de plus de 3 500 habitants, pourquoi n'est-elle pas rajoutée au 125 000 € ?

Réponse d'Olivier GUYON : 125 000 €, c'est ce que ça coûte à la Communauté de Communes. 85 000 €, c'est la subvention de l'État, qui nous permet d'amoindrir le coût.

Question de Thomas TESSIER : pourquoi ne pas garder les 125 000 €, le coût aujourd'hui, mais augmenter de 85 000 € ce montant-là ? On passerait alors de 125 000 € à 210 000 €, et on garderait la même redistribution. Il ne peut pas y avoir un jeu d'écriture là-dessus ?

Réponse d'Olivier GUYON : comptablement, vous ne pouvez pas Thomas. Vous poserez la question éventuellement en Communauté de Communes à Olivier. On a préféré aussi, et la plupart du temps c'est ce qu'on fait, dédire les montants de façon à amoindrir le coût pour chaque commune. Là, ça nous fait sortir seulement 7 537 € au lieu de sortir 11 777 €. On gagne 4 240 €. On peut faire autre chose avec.

Question de Chiraz FRANCHEQUEZ : dans quel cas peut-on utiliser cette subvention ? Parce que la Vie Sociale, c'est quoi comme activité exactement ?

Réponse d'Olivier GUYON : c'est essentiellement le fonctionnement de La Ruche à Laigné-Saint-Gervais. C'est quasiment la seule activité de l'Animation de la Vie Sociale qu'on ait sur notre territoire.

89

OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 21 LOGEMENTS
Garantie d'emprunt pour le financement par Podeliha – boulevard Winswianski

Le Conseil Municipal de Moncé en Belin,

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 186289 en annexe signé entre : PODELIHA – ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT – SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Moncé en Belin accorde sa garantie à hauteur de 20.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 140 538.91 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 186289 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 228 107.78 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en

renonçant, au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

90

RÉGIE PUBLICITAIRE
Validation de la convention et approbation des tarifs 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place une régie publicitaire pour le bulletin municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Noureddine HACHED, entrepreneur individuel en charge du démarchage des encarts publicitaires pour le compte de la collectivité et l'imprimeur en charge de l'impression.

Les tarifs 2026 proposés pour la régie publicitaire s'élèvent à :

TARIFS DES PUBLICATIONS (bulletin municipal)			
Format	Tarif HT	TVA 10 %	TTC
1/8 PAGE	155 €	15 €	170 €
1/4 PAGE	258 €	26 €	284 €
1/2 PAGE	433 €	43 €	476 €
1 PAGE	742 €	74 €	816 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'ajourner cette délibération et de la reporter à une date ultérieure.

Question d'Angelo PEZANT : comment avez-vous établi les tarifs ?

Réponse de Monsieur le Maire : je ne sais pas comment Océane à fixer les tarifs.

Réponse d'Olivier GUYON : ce sont les pratiques qui doivent être en cours avec Monsieur Noureddine HACHED avec les autres municipalités avec lesquelles il travaille.

Intervention d'Angelo PEZANT : je me suis renseigné auprès d'une régisseuse également. Moncé se situe clairement au-dessus du marché. J'ai pris exemple d'Arnage, Mulsanne, La Suze. J'ai fait un comparatif face à Arnage, on est plus cher et on est moins d'habitants. J'ai les chiffres si vous voulez.

Question de Monsieur le Maire : juste pour comprendre, tu dis « on est plus cher », c'est sur le tarif de la publication qui est facturé à l'entreprise ? On demande beaucoup à l'entreprise ?

Réponse d'Angelo PEZANT : oui. Par exemple, à Moncé en Belin, pour un 1/8 de page, c'est 155 € qui est demandé. La Suze par exemple, c'est 90 €, Arnage 118 €, Mulsanne 118 €. On est beaucoup plus cher donc je m'interroge sur ces tarifs qui peuvent peut-être faire fuir les annonceurs.

Intervention de Monsieur le Maire : en plus, sur la commune, on va essayer de privilégier les entreprises locales, et on n'en a pas pléthore versus Ruaudin, Arnage ou Mulsanne. On est un peu plus en difficulté.

Intervention d'Angelo PEZANT : c'était ma question suivante parce que Mulsanne a plusieurs annonceurs, de différentes communes, et la commune fait 10 % de remise pour les artisans, commerçants, PME de leur commune. En revanche, La Suze, par exemple, ce ne sont que des annonceurs de La Suze et aucune commune aux alentours ne peut faire de la publicité dans ce bulletin municipal.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : peut-être juste une petite interrogation concernant les tarifs des publications. Je pense que les publicitaires payent une TVA de 20 % sur leurs annonces. C'est sur les parutions que la TVA est de 10 %. Mais, sur les publicités, quand il les prend en régie, il doit appliquer une TVA de 20 %.

Intervention de Thomas TESSIER : j'avais une remarque, et c'est pour cette raison que je m'abstiendrai, parce que les tarifs, on les a évoqués ensemble, se trouvent un peu décalés par rapport à ce qui se fait autour. Le 2^{ème} point, c'était le fait que l'on fasse travailler Octavo. Octavo, ça fait des années que ça fonctionne mais vous, comme nous, lors de notre compagne, on a fait appel à une société de Moncé en Belin, même s'ils externalisent leur impression, on aurait très bien pu passer par ProGKom et on aurait fait travailler une entreprise de Moncé. Ce n'est pas parce que c'était comme ça avec Octavo par le passé que ça doit être encore comme ça demain.

Question d'Angelo PEZANT : on partirait sur combien de bulletins à l'année ?

Réponse de Monsieur le Maire : 3-4 bulletins. Je n'ai pas forcément d'expérience par rapport à ça, je me fie à ce que vous allez nous dire, sachant que les tarifs sont valables pour 2026. 2026 c'est bientôt terminé. Océane n'est pas là, elle aurait pu nous donner plus d'explications. Je vous propose d'essayer comme ça, de voir ce que ça donne. Et puis, en fin d'année, on repasse sur une autre tarification. Qu'en pensez-vous ?

Intervention de Séverine GESBERT : si tu proposes ces tarifs-là aux commerçants et qu'ils se disent que c'est exorbitant, ils ne vont pas se demander si l'année d'après, les tarifs ont baissé. Je pense qu'il vaut mieux peut-être clôturer là. Je voudrais savoir ce que tout le monde en pense.

Intervention de Monsieur le Maire : je crois qu'elle voulait le mettre en place maintenant pour travailler à partir du mois de novembre-décembre pour le bulletin de janvier. Sachant que les premières négociations vont se faire sur la fin d'année. Après, on n'est pas obligé, on a fonctionné sans pendant de nombreuses années. On peut laisser Océane revenir, prendre part de vos remarques, voir si on peut renégocier quelque chose, voire éventuellement une consultation auprès de ProGKom, et puis revenir vers vous sur un prochain conseil avec d'autres tarifs.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : par rapport aux tarifs qu'elle a envisagé, c'est pour les 4 parutions. C'est un abonnement, en principe, annuel. Enfin on en avait discuté initialement.

Question de Thomas TESSIER : est-ce que cette régie publicitaire de Monsieur Nouredine HACHED fait que l'on aura des annonceurs extérieurs à Moncé ? Est-ce que c'est stipulé dans le contrat ? Imaginons, je suis plombier chauffagiste et j'ai une entreprise sur le Mans, mais je viens mettre de l'argent dans le bulletin de Moncé. Est-ce que demain le plombier chauffagiste de Moncé ne se dira pas « sympa ce qu'a fait la mairie » ? « Ils ne sont pas venus me voir, ils ne m'ont pas proposé de publicité ». Comment ça va réagir derrière pour nos artisans commerçants ?

Réponse de Monsieur le Maire : je ne sais pas comment ça a été structuré mais bien évidemment, il y a toujours priorité. Il faut d'abord aller voir les entreprises locales. Après, si les entreprises locales ne répondent pas, tu peux être exposé à des entreprises extérieures.

Question de Thomas TESSIER : mais qu'est-ce qui le justifie dans le contrat ? Il n'y a rien.

Réponse de Monsieur le Maire : je propose que l'on ajourne ce point-là. On le revoit à un prochain conseil. Océane sera là pour expliquer. On va déjà se nourrir des remarques que vous avez faites aujourd'hui, peut-être qu'elle aura des réponses. À ce moment-là, on vous envoie un mail pour vous apporter les réponses. Et puis on remet ce point-là pour le prochain conseil.

91

GRDF

Redevance d'occupation du domaine public 2026

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel et au titre de la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

Le montant de la RODP 2026 = 835 €

$RODP = (0.035 \times L + 100) \times CR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal (13709 m), et CR le coefficient de revalorisation (1.44) de la RODP 2026

Pour l'année 2026, le montant de cette redevance s'élève donc à **835 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Fixe le montant de la redevance à 835 €,**

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de ce montant pour l'année 2026.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

92

ASSOCIATION GRAIN DE SABLE ET POMME DE PIN
Subvention complémentaire 2026

L'association Grain de Sable et Pomme de Pin organise le samedi 12 septembre 2026, sur la plaine du Val'Rhone un spectacle de plein air gratuit sur les arbres.

Cette représentation réalisée par la compagnie Gaïa s'élève à 1 260 € (1 000 € de spectacle, 260 € de frais de déplacement et repas).

Pour financer cette manifestation, l'association Grain de Sable et Pomme de Pin sollicite auprès de la commune une subvention de 500 €, soit 50 % du prix du spectacle.

Monsieur le Maire propose donc le versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'association Grain de Sable et Pomme de Pin pour l'organisation du spectacle intitulé « Arbres ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le versement d'une subvention de **500 €** à l'Association Grain de Sable et Pomme de Pin.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 4

Jean-François LEPROUT
Séverine GESBERT
Annie FRIMONT
Jean-Michel PARISOT

Question d'Annie FRIMONT : ils ont déjà demandé la gratuité des gradins l'année dernière.

Réponse de Monsieur le Maire : comme toute autre association, on peut demander. Après, s'ils étaient coutumiers à demander tous les ans une subvention complémentaire, peut-être, mais là c'est à titre exceptionnel. Il n'y a rien qui puisse faire qu'on s'oppose à un spectacle sur la commune. On a besoin de montrer un peu de dynamisme sur la commune. C'est un spectacle autre, tout le monde ne peut pas être séduit par ce type de spectacle, mais on a la chance d'avoir une offre qui est là, une proposition qui est là, un dynamisme de cette association-là, et on doit aussi les encourager.

Question de Jean-François LEPROUT : ça veut dire que toutes les associations peuvent demander une subvention comme ça, à mi-année ?

Réponse de Monsieur le Maire : pas forcément, ça va dépendre du projet.

Intervention de Thomas TESSIER : j'ai une remarque un peu plus lointaine sur le fait de donner des subventions aux associations de Moncé en Belin. On a échangé quand même depuis un certain temps-là dessus. Ce weekend, il y a le forum des associations. Combien d'associations seront présentes ? Parce que c'est bien de donner aux associations, mais lorsqu'on leur demande d'être présentes, elles ne sont pas forcément là et je pense qu'il y a du donnant-donnant. Vous ne venez pas, et bien comment on peut se permettre, nous, de vous subventionner ? On vous demande d'être présent pour dynamiser Moncé en Belin, vous n'êtes pas là et on continue à vous alimenter. Je ne sais pas si GSPP sera là au forum mais, dans la logique, ils ont plutôt intérêt quand on demande une subvention.

Réponse de Monsieur le Maire : je suis totalement aligné avec ça. C'est la difficulté qu'on a en ce moment parce que samedi, il y a le forum des associations et on a du mal à séduire pour que les associations viennent. Maintenant, tu mets de l'eau à mon moulin. C'est-à-dire que GSPP, dès l'instant où on fait quelque chose sur la commune, ils ont toujours répondu présents. C'est une association qui, quand il y a besoin, est toujours là. Pour ce qui est du forum des associations, c'est la question qu'on se pose aujourd'hui. Et ce que tu disais, on se l'est dit, on y réfléchit. Il faudra peut-être revoir le schéma, la durée, etc. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, Sylvie, tu me dis si je me trompe, mais on doit être à 10 associations donc ce n'est pas beaucoup. Le foot est totalement absent.

Intervention de Sylvie DUGAST : 10 associations seront présentes, sur 20-21.

Intervention de Monsieur le Maire : ce n'est pas une critique vis-à-vis du foot, c'est un constat.

Intervention de Sylvie DUGAST : ce sera aussi le moment de revoir les subventions par rapport à tout ça.

Intervention de Thomas TESSIER : ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas forcément de remettre en cause ce qui a été fait depuis des années et de stopper demain ou de dire « on coupe les vannes », c'est de se dire « OK, on veut bien vous donner mais quand on vous demande d'être présent, soyez-là ». C'est logique pour moi.

Intervention de Sylvie DUGAST : on va surement faire une réunion à ce sujet là pour les associations.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : concernant le foot, ils sont déjà occupés avec les jeunes.

Intervention de Monsieur le Maire : c'est une vraie difficulté d'avoir les associations. Mais il est vrai que, dans un futur contrat moral qu'on pourrait avoir avec eux, on pourrait leur demander d'être présent une journée, ou une partie, pour évoquer des sujets comme celui-là ou quand on fait le petit guide que vous avez distribué cette semaine par exemple, pour ne pas qu'Océane galère pour avoir les articles. D'ailleurs, merci pour ça. Après, tout à l'heure, j'ai pris l'exemple du foot, mais j'aurais pu prendre un autre exemple. Ce n'est pas ciblé vis-à-vis du foot.

Intervention de Jean-Michel PARISOT : je préviens que je vais m'abstenir parce que je suis élu pour qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, pas pour les mêmes raisons que Monsieur TESSIER. Simplement, il faut savoir une chose, c'est qu'on a aussi demandé à GSPP d'être présent au forum et comme on rayonne sur la Communauté de Communes, on doit aussi être présent à Laigné-Saint-Gervais. On va donc mobiliser plus de personnes pour être à la fois chez nous à

Moncé, parce que c'est d'abord la commune qui nous héberge et qui nous finance, et on sera aussi présent à Laigné-Saint-Gervais. Et en plus, Laigné-Saint-Gervais a souhaité, avec l'aide de la Communauté de Communes, qu'on ait un repair café là-bas. Donc ils ont mis à disposition une salle supplémentaire. On aura quelque chose de beaucoup plus grand que d'habitude. C'est pour ça, si les communes font les choses, nous, on y va. Là, on a fait une animation scolaire sur le hérisson à l'école, c'était l'école de Moncé, et pas ailleurs. Moncé compte beaucoup pour nous, mais on rayonne aussi sur la totalité du Belinois. La proposition de 500 €, c'est quelque chose dont on a discuté en CA. On s'est dit qu'on allait faire la demande à la nouvelle municipalité. On peut très bien recevoir un refus gentil et poli. On comprendra mais il faut savoir, comme tu le disais tout à l'heure, quand l'association GSPP, on lui a demandé d'être présent pour la commune, on était là. Par contre, pour d'autres sujets, on est parfois réservé.

Intervention de Thomas TESSIER : mon sujet était plus large parce que là on parlait d'associations, de subventions. Que vous soyez là c'est très bien, et merci pour le forum. Mais c'était l'occasion pour moi d'appuyer sur le bouton pour alerter, pour dire on a un forum, il y a que 10 associations, même pas 50 % des associations que l'on alimente le restant de l'année. Soyons vigilants. Ce n'est pas forcément de couper les vannes, c'est de se dire on a besoin de vous, mais ils ont aussi un tout petit peu besoin de nous. On travaille intelligemment entre les associations.

URBANISME

93

Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles AO n° 378 et AO n° 380

Dans le cadre du projet de lotissement « Hameau Bois Raymond » réalisé par la Société JP Immobilier, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de la désaffectation et du déclassement des parcelles AO n°378 et AO n° 380 d'une contenance de 440 m², afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte authentique.

Ces terrains n'ont pas d'affectation particulière. Les parcelles sont constituées de cheminements piétons et d'espaces verts. L'accès actuel des usagers est libre. Elles font parties du domaine public.

Le déclassement de ces parcelles n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies à proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De désaffecter** et de déclasser les parcelles AO n°378 et AO n°380,
- ✓ **De matérialiser** cette désaffectation en installant des grilles et rubalises pour que ce bien ne soit plus accessible au public.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

PERSONNEL COMMUNAL
Renouvellement de la mise à disposition d'un agent à la Gendarmerie

Monsieur Olivier GUYON informe le Conseil Municipal que l'entretien des locaux de la gendarmerie est assuré par un agent communal depuis le 15 mai 2008 à raison de 3 heures par semaine.

Une convention reprenant l'organisation et le remboursement des frais liés à cette mise à disposition avait été signée avec la Gendarmerie le 6 avril 2023. Les services proposés par nos agents d'entretien donnant satisfaction, Monsieur Olivier GUYON propose de renouveler cette mise à disposition pour une période allant du 1^{er} octobre 2026 au 28 février 2027. En contrepartie, la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire règlera la prestation sur la base du taux horaire suivant : 24.86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la prolongation de la convention d'entretien ménager signée le 6 avril 2023 avec la Région de gendarmerie des Pays de la Loire pour la période allant du 1^{er} octobre 2026 au 28 février 2027.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien du 06 avril 2023, pour une période allant du 1^{er} octobre 2026 au 28 février 2027 à raison de 3 heures par semaine ainsi que la décision de prolongation d'une convention d'entretien ménager.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Thomas TESSIER : on se posait la question de la date, pourquoi le 28 février, on pensait à la comptabilité. Ce qui veut dire qu'après, on n'aura plus d'agent d'entretien à la gendarmerie ?

Question de David CAZIMAJOU : est-ce qu'on sait pourquoi ce changement ?

Réponse d'Olivier GUYON : actuellement c'est Véronique qui travaille à la gendarmerie. Comme vient de vous l'expliquer Charles, la gendarmerie souhaite prendre les rênes, c'est-à-dire qu'elle n'a plus besoin de notre personnel de mairie. Ils souhaitent arrêter, ils pensaient arrêter. Là, ils vont proroger de 6 mois. Véronique ne va pas se retrouver sans travail parce qu'en fait, à l'issue des 6 mois, elle va travailler à l'école élémentaire pour faire des prestations de nettoyage.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal
suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Muriel HARDOUIN et précise qu'en cas de démission d'un administrateur du conseil d'administration du CCAS, nommé par le Maire ou élu par le Conseil Municipal, il est obligatoire de remplacer cet administrateur afin de respecter le principe de parité élus/nommés.

*Monsieur le Maire propose donc de procéder à une nouvelle élection des membres élus.
Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale selon les articles L 123-6 et R-123-7 du code de l'action
sociale et des familles,*

*Le Conseil Municipal décide de maintenir à 11 le nombre de membres du C.C.A.S., et donc de
désigner 5 représentants du Conseil Municipal. Il est rappelé que les représentants du Conseil
Municipal sont élus au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.*

Liste 1 :

- Sylvie DUGAST*
- Océane ARNAUD*
- Jean-Michel PARISOT*
- Annie FRIMONT*
- Anne PIDOUX*

Nombre de votants : 24

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 24

Siège à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,80

	<i>Voix</i>	<i>Attribution au quotient</i>	<i>Attribution au plus fort reste</i>	<i>Total</i>
<i>Liste 1</i>	<i>24</i>	<i>4,80</i>	<i>0</i>	<i>5</i>

Les membres nommés par le Conseil Municipal sont :

- Sylvie DUGAST*
- Océane ARNAUD*
- Jean-Michel PARISOT*
- Annie FRIMONT*
- Anne PIDOUX*

<i>MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE</i>	
<i>96</i>	<i>Demande de subvention auprès de Sarthe Lecture pour un projet artistique dans le cadre des Nuits de la Lecture</i>

*Afin de proposer un projet artistique pour les Nuits de la Lecture, La Médiathèque Municipale
organise un temps fort autour du nouveau projet de Katia Grange (Cie Ikare en tout K). Du 20
au 24 janvier, plusieurs animations à destination des enfants et des familles auront lieu au sein
du Val'Rhone.*

*Pour financer ces animations, Madame Chiraz FRANCHEQUEZ propose au Conseil
Municipal de solliciter auprès de Sarthe Lecture une subvention de 320.00 € au titre du
dispositif des « projets à rayonnement départemental ».*

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<i>Intervention d'un auteur</i>	925.00 €	<i>Sarthe Lecture Département de la Sarthe</i>	320.00 €
<i>Achat de matériel</i>	20.00 €	<i>Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois</i>	176.49 €
<i>Frais d'accueil</i>	32.89 €	<i>Autofinancement</i>	481.40 €
Total	977.89 €		977.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Sarthe Lecture au titre du dispositif des projets à rayonnement départemental.
- ✓ **Dit** que cet engagement figurera dans le budget communal 2027.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention d'Olivier GUYON : juste une petite précision, le spectacle a lieu en janvier. On a regardé avec Sophie. Il serait judicieux de positionner cette subvention sur le budget de l'année prochaine, comme le spectacle aura lieu en 2027. C'est pour éviter d'avoir des contre passations et une lecture qui devienne compliquée. Parce qu'en fait, on peut éventuellement l'inscrire dès maintenant, mais c'est plus lisible. Ça évite toutes les contre passations qu'on a pu avoir par le passé où on se demandait à quoi ça correspondait. On a été obligé de retourner chercher ce à quoi ça correspondait sur l'année précédente. Donc, pour avoir une lecture un petit peu plus lisible, on le positionnera sur l'exercice budgétaire 2027.

97

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération le 2 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste de tous les engagements jusqu'au 18 août 2026.*

Urbanisme :

- **Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les immeubles**

Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

Dates	Références cadastrales	Adresses
03/07/2026	AA 270	4 Allée des Coudriers
09/07/2026	AO 376 / AO 318 / AO 321	80 Boulevard des Avocats
09/07/2026	AA 176	14 rue des noisettes
21/07/2026	AA 065	5 Allée des Tamaris
28/07/2026	AN 052	11 rue de Pince Alouette
28/07/2026	AA 075	18 Allée des Tamaris
28/07/2026	AR 097 / AR 098	4 route du Verger

- **Liste des achats ou renouvellement de concession :**

Date	Achat ou renouvellement	Prix
04/08/2026	Achat concession carrée L empl 9	280 €

- **Liste des conventions signées par délégation :**

14/08/2026	Convention 2026 mise à disposition de la salle Marcel Paul par la municipalité pour l'animation d'une activité artistique – Association The Hot Boot's
------------	--

Question de David CAZIMAJOU : à quoi correspond la location de la minipelle du 11 au 14 août ? Qu'est-ce qu'on a fait avec ?

Réponse de Jean-Luc BEUCHER : ce sont différents travaux sur la commune comme faire les passages des piétons sur le trottoir, notamment au niveau du lavoir et au niveau du ruisseau sur le côté. Ensuite, des travaux de nettoyage au niveau du passage à niveau de la route du Verger. Au niveau de la route de Guécélard, c'est le nettoyage et l'évacuation des eaux au niveau du dos d'âne.

Question de David CAZIMAJOU : le trou devant les dos d'âne au niveau des ateliers, c'est très bien, ça ralentit les voitures, mais pour les trottinettes et les vélos, c'est un petit peu galère quand même.

Réponse de Jean-Luc BEUCHER : ces travaux ne sont pas de notre fait. C'est pour du passage de fibre, je crois. On a contacté l'entreprise qui a fait tous ces travaux depuis début juillet. Ça devait être goudronné. On les a relancés 4 fois. Normalement, c'est fait cette semaine. Si vendredi il n'y a rien de fait, c'est moi qui appelle ce coup-ci.

Question d'Angelo PEZANT : concernant la ligne Octavo, les brochures qui ont été faites pour le forum des associations, je m'interrogeais. Je voulais savoir si vous aviez contacté, encore une fois, ProGKom. Je rejoins ce que Thomas a dit tout à l'heure. Est-ce que ProGKom

a été contacté ? Parce qu'ils auraient peut-être pu nous le faire également, même si ce n'est pas leur cœur de métier, ils sous-traitent et ils savent faire. Donc voilà, c'était la question de solliciter nos entreprises locales.

Réponse de Monsieur le Maire : on peut demander à Océane, je ne peux pas répondre.

98

QUESTIONS DIVERSES

Faits marquants présentés par les élus

Tour de table des adjoints sur les actions menées depuis le dernier conseil municipal

Réunions du Conseil Municipal

Lundi 5 octobre 2026 à 20 heures

Lundi 9 novembre 2026 à 20 heures

Lundi 7 décembre ou mercredi 9 décembre 2026 à 20 heures

Intervention de Monsieur le Maire : Ophélie a intégré son poste depuis hier. On va essayer de fluidifier l'information par le biais de mails, peut-être moins donner d'informations au Conseil. Non pas qu'on ne veut pas donner d'informations au Conseil municipal, mais la difficulté qu'on a, c'est pour retranscrire le Conseil municipal. Vous avez vu sur le dernier compte rendu, il y a 5 pages d'échanges entre nous, qu'il faut retranscrire. D'ailleurs, on peut en parler dans le règlement général : comment on va piloter les questions diverses ? Est-ce que on reçoit des questions ? On répond à quelques questions et après on clôt le conseil et on échange ? En tout cas, ce soir, on peut continuer à échanger un petit peu sur ce qui s'est passé cet été. Mais une fois qu'Ophélie va être dans le rythme, on va avoir de l'information. On va planifier des commissions parce que l'information aussi doit venir des commissions, des commissions avec des comptes rendus, de façon à ce que ceux qui ne participent pas à la commission puissent savoir ce qui a été dit. On va également mettre en place un calendrier avec la planification pour l'année à venir des commissions.

Intervention de Jean-François LEPROUT : c'est très bien par contre j'ai l'impression qu'on va être envahis de mail après.

Intervention de Monsieur le Maire : c'est probable. C'est ma crainte et je l'ai toujours dit depuis le début. Ma crainte, et je l'ai vécu en tant que conseiller municipal, c'est qu'au bout d'un moment, les choses s'installent et l'information n'arrive plus aussi bien, aussi vite. Et je me mets à la place des conseillers municipaux où on se voit un soir, et puis pendant un mois, il ne se passe plus rien, et ça c'est surtout ce que je ne veux pas. Alors je ne sais pas sous quelle forme, si quelqu'un a la super solution, la super idée, moi je veux bien l'entendre. Ça peut être qu'un mail, un résumé mensuel où on fait un petit topo de ce qui s'est passé. Ça évite plein de mails, ça peut être ça l'idée. Ça n'empêche pas que, en fin de conseil, on peut envoyer des faits marquants principaux. Il n'y a pas la solution idéale, il faut qu'on la trouve. Mais c'est vrai qu'après, si on reçoit 3 mails par jour, au bout d'un moment, ça va être compliqué, sachant que

beaucoup parmi vous ont d'autres activités. On va démarrer, à partir du 14 septembre, les Bureaux municipaux où vous allez avoir une synthèse de tout ce qui va s'être dit.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : je voulais proposer une idée. Pascale nous envoie la revue de presse toutes les semaines. Est ce qu'on ne pourrait pas faire la même chose ? Peut-être pas toutes les semaines, mais peut-être toutes les 2-3 semaines, voire même un mois, pour tous les faits marquants de chaque commission. On enverrait nous un récapitulatif à Ophélie et Ophélie éditerait quelque chose qui serait simple à lire, efficace, juste pour que vous ayez les grandes lignes.

Intervention de Monsieur le Maire : un petit condensé synthétique des faits marquants. Après, je pense qu'on n'a pas besoin non plus de rentrer dans le détail, et si détail il y a, ça peut être sous forme d'une question. La bonne formule, on ne l'a pas, mais il faut que vous ayez un niveau d'information. Enfin, moi j'y tiens. Et à la campagne, c'était ce qu'on avait dit. Un conseiller municipal, pour pouvoir être investi, doit avoir de l'information parce que sinon ça ne fonctionne pas.

Intervention de Séverine GESBERT : on pourrait les recevoir en fin de mois, avant les Conseils municipaux qui sont souvent en début de mois. Comme ça, si on a des questions, on a le temps d'envoyer un mail à l'adjoint concerné ou à tout le monde, et puis d'en reparler, si besoin, en Conseil.

Intervention de Monsieur le Maire : avant chaque Conseil municipal, on peut s'engager à vous fournir une synthèse de ce qui a été abordé sur la période écoulée. Vous allez aussi avoir des sollicitations sur des rendez-vous qu'on pourrait avoir. Si ça vous intéresse, on va essayer d'intégrer plus les conseillers sur des sujets, des formations, des réunions.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : la rentrée des classes s'est bien passée, il n'y a pas eu trop de pleurs. Ça s'est bien passé, même s'il y a eu le double hack au niveau de l'État par rapport aux boîtes mail. Ça n'a pas forcément été évident pour les directrices de communiquer avec les enseignants, de communiquer avec nous. Mais dans l'ensemble, ça s'est quand même bien passé. Elles étaient peut-être même un peu moins stressées en n'ayant pas leur boîte mail. On est finalement en train de communiquer avec leur adresse mail personnelle. On voulait organiser un Noël en commun avec les 2 écoles. Il y a bien la maternelle qui avait décidé d'organiser son Noël. Pour l'instant, à l'élémentaire, ce n'était pas encore tout à fait ficelé. On va voir avec Madame PIRONNEAU ce qu'il en est. Mais la date retenue, c'était le 11 décembre parce que la maternelle fait déjà son spectacle au Val Rhonne à 19h00 le 11 décembre. Le but, c'est vraiment d'organiser quelque chose d'assez conséquent pour marquer le coup et pourquoi pas mettre le fameux feu d'artifice en fin d'événement. Ce sont les choses qui sont en train de se mettre en place. Je pense qu'une commission des affaires scolaires aura lieu fin septembre ou début octobre. Ça pourrait être bien de parler de la restauration et de la médiathèque aussi, mais je vous en parlerai très prochainement.

Question de David CAZIMAJOU : il ne devait pas y avoir un recomptage à la maternelle pour la classe ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : par rapport à l'ouverture de classe ? Pour l'instant, pas de nouvelles. Vendredi, il y a une réunion. Pour l'instant, on ne sait pas ce que ça va donner, mais on espère avoir quelque chose de positif. Il n'y a eu aucune réponse de Madame POGLIO jusqu'à présent.

Intervention de Monsieur le Maire : on a accueilli la nouvelle directrice de l'école maternelle, Madame Virginie FAUCHER, qui a pris la place de Laura CHEMIN à la direction de l'école maternelle. Elle arrive de Strasbourg, et fait une migration vers la Bretagne, donc elle s'est arrêtée à Moncé. Ça s'est bien passé, elle est contente d'arriver ici. On a eu un bon retour. De son côté, elle a reçu un bon accueil des équipes. Il n'y a plus qu'à bien travailler tous ensemble à la maternelle. Et puis nous sommes allés rencontrer Madame PIRONNEAU le matin de la rentrée. Ça se passait bien et c'est vrai qu'elles étaient soulagées en fin de compte de ne pas avoir leur mail.

Intervention de David CAZIMAJOU : en venant de Strasbourg, elle pourra nous faire un super marché de Noël.

Intervention de Monsieur le Maire : en tout cas, le projet lui parlait.

Intervention d'Olivier GUYON : on va avoir des chantiers notamment le chantier sur le règlement intérieur, le règlement budgétaire et financier sur lequel il faudra certainement apporter des petites touches pour qu'on soit plus efficient et qu'on puisse mieux fonctionner. J'avais prévu de vous parler de différentes réunions que j'ai pu avoir dans le cadre du Pays du Mans ou de la Communauté de communes. Il y avait le rapport de la piscine. Il y avait aussi les différentes réunions du Pays du Mans auxquelles j'ai assisté en remplacement d'Océane parce qu'elle ne pouvait pas s'y rendre. J'ai peur qu'en termes de temps on soit trop long ce soir et que ce soit trop lourd à digérer. Je vais plutôt proposer à Sophie de les intégrer sur le prochain conseil, de façon à ce qu'on fluidifie et qu'on lisse sur l'année les différents rapports sur lesquels on a des informations à vous donner.

Intervention de Monsieur le Maire : vous avez reçu une invitation pour participer à une présentation de Communauté de communes, qui aura lieu demain soir à 18h00 à l'auditorium de l'école de musique de Laigné-Saint-Gervais. Il fallait s'inscrire pour y participer. C'est vraiment une présentation succincte de la Communauté de communes, ses différentes compétences, le petit trombinoscope des élus, des agents. Je pense que c'est important qu'on puisse avoir connaissance de ce qu'est la Communauté de communes, son rôle, ce qu'elle nous apporte, comment on peut se projeter ensemble.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : concernant les bâtiments, on a fait des contrôles sur la structure du bâtiment du dortoir qui est démontée. L'organisme de contrôle a demandé à ce qu'on fasse faire une étude approfondie de la structure acier, pour savoir si elle était capable de supporter tout ce qu'on allait mettre comme élément dessus. Heureusement que la plupart des artisans étaient en vacances au mois d'août. On a pu faire ça au mois d'août. C'est la société I.GREEN qui est intervenue. J'ai reçu le rapport de contrôle d'une centaine de pages avec toutes les structures bien dessinées. C'est très bien fait. Ça coûte cher, mais ils ont passé

du temps. Il s'avère que la structure est viable hormis un ou deux endroits à consolider, ce qui est dû à la structure, comment elle était faite au départ. Sinon, rien ne s'oppose. Alors, il y a des fondations avec 990 kilonewtons jusqu'à 1240 kilonewtons. C'est vraiment un truc complexe. Ils ont envoyé toutes ces informations là au contrôleur. On attend le retour du contrôleur, mais vu la conclusion générale qu'ils nous laissent, ça nous laisse présager de bonnes nouvelles. On va donc aller dans la continuité. Normalement, le retour contrôleur doit se faire courant de semaine prochaine. Donc on ne va pas impacter de retard sur la continuité des travaux.

Question de David CAZIMAJOU : le local jeunes, a-t-on l'information de savoir quand est-ce qu'il sera terminé ?

Réponse de Jean-Luc BEUCHER : le prévisionnel, c'est fin des travaux début décembre, livraison début janvier.

Intervention d'Olivier GUYON : je me permets de faire un petit complément sur ce que vient de dire Jean-Luc en tant que Vice-Président de la Communauté de communes. J'ai rencontré Arnaud CHOPLIN hier matin. J'ai évoqué le sujet avec lui et en fait, on a une petite problématique au niveau des plaquistes. À priori, les plaquistes sont en manque de personnel pour pouvoir travailler. On leur a proposé du personnel intérimaire qui n'a jamais pratiqué cette activité professionnelle. Ils ont pris un peu de retard. Donc, si vous avez des gens qui souhaitent se lancer dans la construction de murs en placo, il y a du boulot par-dessus la tête. Donc oui, on va prendre un petit peu de retard. Ce qui était prévu initialement début décembre va fort probablement être décalé d'un petit mois, en janvier.

Question de Thomas TESSIER : concernant I.GREEN, ça ne fait pas partie de l'appel d'offres ? L'architecte ne l'avait pas prévu ça ? Donc les 5 000 €, c'est pour nous ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui, c'est ça.

Intervention de Sylvie DUGAST : le 13 juillet s'est déroulé dans la bonne ambiance. Il faisait très beau et on a eu beaucoup de Moncéens. Je tenais à remercier toutes les personnes qui ont aidé pour pouvoir faire cette soirée. Il y a le forum samedi : est-ce qu'il y a des personnes dans la salle qui seront présentes ?

Intervention de Jean-François LEPROUT : j'espère que tous les élus passeront quand même voir les associations. C'est notre devoir avant tout.

Intervention de Sylvie DUGAST : et puis la dernière chose, c'est le projet Noël, mais Chiraz m'a devancée.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : je remercie ceux qui m'ont transmis des coordonnées d'entreprises ou d'entrepreneurs locaux, ce qui va étoffer un petit peu le carnet d'adresses qu'on avait, pour les inviter à une réunion préparatoire courant octobre, afin de mettre en place le projet d'association d'entrepreneurs. Ça c'est un point. Le second concerne

la problématique que nous avons rencontré pendant le mois d'août à propos de notre licence 4. On a mis en place une procédure pour ouvrir une journée mais qui a été rebootée par la Préfecture. Ce n'est pas vieux puisque dès aujourd'hui, on a une nouvelle possibilité via le Val'Rhone. Les papiers sont prêts pour qu'ils puissent être signés. On va pouvoir faire une translation provisoire vers le Val'Rhone pour exploiter la licence 4.

Question d'Angelo PEZANT : peut-on avoir le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée vendredi avec le groupe CASINO.

Réponse d'Yves-Marie BONHOMME : vendredi, on n'a pas fait de réunion. La seule raison pour laquelle il est venu, c'était pour reprendre des mesures précises. Pour information, on ne va pas trop développer le sujet aujourd'hui, ce n'est peut-être pas le moment, mais leur dossier est en cours et il sera étudié par le N+2 de notre interlocuteur ce vendredi. On aura d'autres nouvelles courant de semaine prochaine.

Intervention de Monsieur le Maire : je vais juste faire un petit point pour Océane. Vous avez vu le bulletin des associations, vous l'avez reçu, vous l'avez distribué et merci. On a eu une commission urbanisme sur des terrains sur la commune pour réfléchir à des logements sociaux avec la révision du PLUI. Il y a un compte rendu de la réunion qui va sortir bientôt et dont vous aurez toutes les informations. Sur la voirie, les espaces verts, avec Christophe, il n'y a pas eu beaucoup de choses hormis la difficulté qu'on a eue cet été avec la chaleur sur l'arrosage du stade. On a eu différentes directives du Préfet nous interdisant d'arroser dès début juillet. On devait les tenir, il était hors de question d'arroser donc le stade n'a pas été arrosé. Au mois de juin, la pompe, qui permet d'arroser le stade sans avoir à prendre l'eau de la ville, est tombée en panne. Les tentatives de réparation n'ont pas fonctionné. Ils sont allés la chercher et ils l'ont remplacée et ça ne fonctionne toujours pas parce que l'ancienne pompe est restée bloquée à 17 mètres. Je ne sais plus si c'est cette semaine ou dans les jours à venir, on va essayer d'aller la chercher et d'en mettre une autre. Mais ça ne règle pas le problème : on n'arrosera pas, même si on a un puisard pour aller chercher l'eau en profondeur. C'était un peu la difficulté qu'on a eue avec le foot cet été. Ils ne comprenaient pas pourquoi on n'autorisait pas. Je ne voulais pas passer outre une décision du Préfet. Aujourd'hui, le problème est plus profond. Ce n'est pas un problème d'arroser un stade de foot, je n'ai rien contre le foot, j'ai joué au foot à Moncé, mais c'est un problème qui est plus profond, c'est un manque d'eau. Et quand il y a un manque d'eau aujourd'hui, qu'on joue au foot ou à quoi que ce soit, et qu'on demande d'arrêter d'arroser, on arrête d'arroser. Le terrain aujourd'hui, il est dans l'état qu'il est. Je pense qu'il commence à reprendre un petit peu avec la pluie qu'on a eue la semaine dernière. Ça va revenir. J'ai échangé notamment avec le Maire de Mulsanne qui voulait qu'on essaye d'aller dans son sens. Je n'ai pas validé le fait de vouloir aller à l'interdiction totale du terrain. Je ne vois pas pourquoi on pénaliserait plus le foot en leur interdisant le terrain. L'accès a été interdit au terrain de Mulsanne. Ici, ils avaient accès au terrain. On a même réfléchi avec Christophe à essayer de trouver une solution sur la plaine du Val'Rhone pour aménager un terrain. Peut-être que l'an prochain il faudra y réfléchir, mais en tout cas, on ne voulait pas pénaliser plus qu'ils ne l'étaient aujourd'hui. En tout cas, la volonté n'était pas de pénaliser le foot mais de suivre les directives qui nous ont été données par la préfecture. Après, sur la partie voirie, il n'y avait pas d'autres sujets particuliers cet été.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : hormis surveiller les barrières que nous avons mis partout au niveau des bois qui étaient déplacées en permanence. L'incivilité des gens, ce ne sont pas que les jeunes.

Intervention de David CAZIMAJOU : c'était mieux d'avoir mis 3 barrières sur les chemins, il y avait moins de gens qui les déplaçaient parce que 3 barrières à déplacer, c'est plus chiant qu'une.

Intervention de Monsieur le Maire : c'est ce sur quoi je voulais enchaîner : les risques incendie qui ont été assez sévères, assez graves. Vous avez vu ce qui s'est passé au nord du bassin d'Arcachon. On est une zone très boisée. Le résultat ici serait le même. L'accès au bois a été formulé dès le départ par la Préfecture pour limiter les risques. Il faut savoir que ce n'était pas que pour se balader dans les bois. Les agriculteurs, après 12h00, n'avaient pas le droit d'utiliser leurs engins pour aller faire des travaux dans les champs. Il n'y a pas eu que nous, en promeneurs, il y a des activités professionnelles qui ont été modifiées et perturbées, en mode dégradé tout l'été pour ces raisons-là. A minima, on devait au moins respecter les directives de la Préfecture. Je rebondis sur le service incendie. Aujourd'hui, on a une demande qui n'est pas obligatoire mais qui me paraît aujourd'hui importante sur la commune. On nous demande de mettre en place un coordinateur sécurité SDIS. Ce coordinateur, c'est quelqu'un qui va être le relais, demain, en cas de problème, d'incendie, qu'il puisse déjà avoir les premières démarches. À une époque, on avait un coordinateur défense, David, que tu occupais. Là, il faudrait nommer quelqu'un en conseil, qui puisse endosser cette responsabilité. Ce n'est pas encore vraiment déterminé, mais ça passerait par des formations. Mais ce serait vraiment le coordinateur entre les secours, entre tout ce qu'il faudrait pour pouvoir organiser et bien gérer cette période de crise. On nous demande aujourd'hui de commencer à travailler ça, donc ça veut dire qu'on commence à se poser des questions. Les communes de Mulsanne, Teloché, Ruaudin ont été impactées par les incendies il y a 2 ans. Et vous avez bien vu, parce qu'il y avait des Dash, des avions bombardiers d'eau qui allaient faire le plein, je crois, du côté de Tours et qui revenaient, qui arrosaient. On n'est pas exclu que ça puisse nous arriver. Je ne le souhaite pas. Il faut les évacuations des populations, même si aujourd'hui on voit que ça marche bien avec les téléphones portables, parce qu'à Arcachon, c'est le téléphone portable qui a beaucoup fonctionné. La Préfecture arrive à cibler tous les téléphones portables dans une zone et envoie des messages. Si quelqu'un est intéressé, il faudrait rapidement se faire connaître pour pouvoir endosser ce rôle de coordinateur sécurité.

Intervention d'Olivier GUYON : la policière municipale a déjà travaillé sur un Plan Communal de Sauvegarde, un PCS, c'est-à-dire qu'elle a déjà travaillé sur les infrastructures, les bâtiments, toutes les capacités à pouvoir accueillir des personnes qui seraient justement victimes d'incendies ou d'autres difficultés, des inondations par exemple. On a été félicité par le Préfet lors d'une rencontre à la Communauté de Communes. La commune de Moncé en Belin est l'une des communes qui a déjà travaillé en amont et bien avant que toutes ces catastrophes arrivent sur un Plan Communal de Sauvegarde. Je vois d'anciens élus dans la salle qui ont participé aussi et je les remercie d'avoir initié ce projet. De ce fait, vu la procédure et l'ampleur que ça prend, la Communauté de Communes a travaillé, elle aussi, sur un Plan Intercommunal de Sauvegarde qui justement, répertorie non seulement les infrastructures, les besoins en termes de matériel, mais qui regroupe aussi l'entraide qu'il pourrait y avoir entre les communes de notre Communauté de Communes. C'était juste le petit point que je souhaitais mettre en

œuvre et aussi préciser qu'on n'a pas attendu d'avoir le feu aux portes de chez nous pour travailler sur tous ces sujets.

Intervention de Monsieur le Maire : je vais juste vous lire le petit article. Considérant que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un Adjoint au Maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en l'application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné correspondant incendie et secours dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Donc c'est maintenant. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours de la commune sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et au secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe, ainsi qu'à leur évacuation. La fonction de correspondant incendie et secours n'aurait droit à aucune rémunération supplémentaire.

Intervention de David CAZIMAJOU : à propos de ça, il y a une réunion à Teloché sur le débroussaillage. C'est une vraie question notamment autour des bois, les maisons, les champs, ce n'est pas toujours fait.

Intervention de Monsieur le Maire : oui, le 25 septembre, à Teloché, sur la prévention incendie et notamment la motivation au débroussaillage. C'est à nous aussi de faire passer le message auprès des propriétaires qui n'entretiennent pas les bois. Il faut faire passer ce message-là, le faire respecter. Est-ce que c'est une compétence communale ou pas ? Je pense que ça doit être aussi une compétence communale. Et puis il y a aussi l'aspect environnemental de ces débroussaillages, puisqu'on me dit aussi, d'un autre côté, que ce débroussaillage va détruire une faune, une flore. Il va falloir jouer l'équilibre entre les 2.

Question de David CAZIMAJOU : j'ai reçu, dans ma boîte aux lettres, un papier concernant la Préfecture qui fait une action de chasse samedi matin, de 8h00 à 13h30. Êtes-vous au courant ? Derrière le Petit Aunay, route du Verger etc.

Réponse de Monsieur le Maire : c'est une demande, il y a beaucoup de riverains qui nous ont fait des demandes. Aujourd'hui, il y a une population de sangliers tout autour de la commune. Elle s'est beaucoup développée depuis le COVID où il y a eu des périodes de non-chasse. Là, il y a un maître louvetier qui va venir pour essayer de réguler les populations de sangliers. Il y a beaucoup de dégâts sur des propriétés. Une action va donc être menée tout autour de la commune, peut-être même renouvelée. L'action va être menée comme ce qui se faisait avec les corbeaux. Il y a des populations de sangliers qui aujourd'hui sont importantes. Je crois que c'est toi Thomas qui m'a dit que des sangliers avaient été écrasés sur la route de Mulsanne. Ça peut être un réel danger.

Question de Jean-François LEPROUT : pour rejoindre Chiraz et Sylvie, vous parliez de marché de Noël de l'école maternelle. Est-ce que le Conseil municipal va s'associer avec l'école maternelle, et voire la primaire et le Val'Rhone ?

Réponse de Sylvie DUGAST : l'idée c'était déjà qu'on puisse avoir notre feu d'artifice, et de pouvoir se greffer sur un événement. Donc la maternelle fait un spectacle au Val'Rhone le vendredi 11 décembre, à 19h00 je crois. Normalement en primaire, il faisait une animation avec des crêpes, du chocolat, enfin plein de petites choses de 16h30 à 19h00. L'idée c'était peut-être de pouvoir se greffer à eux, en tant que mairie, et peut être faire venir quelques exposants au Val'Rhone. On vient seulement d'en parler.

Question de Jean-François LEPROUT : peut-être pas qu'au Val'Rhone. Un marché de Noël, c'est en extérieur. Alors oui, faire participer le Val'Rhone, ok, je suis d'accord mais un marché de Noël, c'est bien plus à l'extérieur que dans un bâtiment. C'est juste mon avis mais peut être que la directrice pourra nous accompagner puisqu'elle vient de Strasbourg.

Question de Sylvie DUGAST : quand tu dis à l'extérieur, tu verrais ça où ? Parce qu'on est peut-être un peu pris par le temps, l'organisation.

Réponse de Jean-François LEPROUT : stop, stop, stop. À chaque fois, vous nous dites que vous êtes pris par le temps. Il y a eu les 24 Heures auto, on était pris par le temps parce qu'il y avait les élections 3 mois avant, je comprends tout à fait. Là, le marché de Noël, on a été élus au mois de mars, le marché de Noël c'est au mois de décembre, donc je pense qu'à un moment donné, il faut aussi dire stop et puis on y va.

Intervention de Sylvie DUGAST : l'idée là, c'est de s'associer avec les écoles. Tu ne vas pas faire deux marchés de Noël. Là, l'école reprend, donc on va voir ce qu'on peut faire tous ensemble.

Intervention de Monsieur le Maire : pour préciser ce que disait Sylvie, les écoles viennent de redémarrer. On a déjà donné des directives pour vérifier tous les matériels qu'on avait sur Noël. On a déjà travaillé sur les dates, essayé de trouver la bonne date, la formulation, le feu d'artifice. L'idée, ce serait peut-être de faire quelque chose en extérieur, comme ça s'était fait il y a 3-4 ans ou plus, je ne sais pas si vous vous souvenez, avec le décompte extérieur sous l'arbre de l'école élémentaire. Cette semaine, on discutait avec Océane. Elle est prête à faire faire un bulletin pour le droit de place pour les sociétés qui pourraient venir exposer parce que c'est maintenant qu'il faut le faire. On est en train de travailler et non, on a le temps pour le faire, c'est le moment. Les autres collectivités commencent à travailler le marché de Noël, on travaille maintenant aussi. Il n'y a pas de retard, on est dessus. Et c'est vrai que tout le weekend ça a beaucoup échangé sur le marché de Noël.

Intervention de Séverine GESBERT : tu vois, quand on parle de manque de communication, tu dis « on est en plein dedans, on avance, on fait ».

Intervention de Monsieur le Maire : au départ, il faut initier les choses, il faut qu'on donne une trame. On tire un fil et puis on va développer. Mais ça va vite arriver. On a besoin de savoir qui fait quoi, on a besoin de mains aussi pour préparer, organiser, mais la commune

participera. On veut le faire avec les écoles, avec le Val'Rhone et on aimerait le faire aussi avec d'autres associations si elles le veulent.

Intervention de David CAZIMAJOU : juste pour faire un petit retour sur le comice de Marigné-Lailly. C'était sympathique, pour ceux qui sont venus. J'en ai croisé quelques-uns. Ça nous a permis d'avoir quelques petites idées à réaliser pour notre prochain comice, dans 2 ans.

Réponse de Monsieur le Maire : merci David d'avoir abordé ce sujet-là. C'est un sujet qui va vite arriver et je pense qu'à partir de janvier, il va falloir qu'on commence à monter des équipes pour réfléchir au comice agricole qui aura lieu en août 2028 à Moncé. Il va falloir choisir le thème, trouver une équipe qui va coordonner tout ça, sachant qu'aujourd'hui le Président qui organisait et articulait ça depuis 31 ans, Dominique FOLLENFANT, a tiré sa révérence. Il y aura donc un nouveau Président. Ce ne sont pas forcément que des gens Moncé, ça peut être des gens extérieurs à la population qui vont venir se greffer à cette association-là qui va se créer. Mais oui, on va avoir besoin de ressources pour pouvoir monter ce projet-là. Je pense que c'est un truc super intéressant, qui peut être fédérateur, qui peut créer du lien social sur la commune. Dans l'idée, on en a discuté un petit peu avec David, Olivier, etc. Mais dès janvier, il va falloir commencer à avancer là-dessus.

Intervention d'Olivier GUYON : oui parce que ça représente énormément de bénévoles. Là, il y a eu le repas, plus de 550 personnes, donc énormément de bénévoles parce qu'il y avait aussi la buvette devant, toutes les personnes qui servaient, celles qui étaient en cuisine. C'est une très grosse logistique.

Question de Sylvie DUGAST : j'avais une petite question pour Damien, est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus sur ton exposition du 13 septembre ? Parce qu'on n'a pas été informé.

Réponse de Damien VOSSAERT : on organise un événement sur le parking du Val'Rhone le dimanche 13 septembre, en partenariat avec Alpine Le Mans, le CAR et Renault Sport Sarthe, association dont je fais partie. On va essayer de rassembler sur le parking un maximum de véhicules. Ensuite, j'ai réussi, moi, à travailler avec 3 partenaires, qui seront présents. Il y aura OuiGlass de Rozé-sur-Sarthe, Meguiar's qui est une boutique de produits d'entretien de véhicules, et puis l'atelier NRM qui lui habite sur Moncé mais sa société est basée sur Aigné. Il fait de la rectification moteur. Je leur ai demandé de faire une tombola qui propose des lots, donc des lots seront à gagner sous forme d'une tombola. Et puis, j'avais pensé faire un goûter aux alentours de 16h00, qui sera proposé par le CAR Le Mans. C'est à peu près tout. Pour l'instant, on a fait une page Facebook, on est à peu près 130 personnes intéressées. Après, je ne sais pas exactement combien on sera le jour J. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Question de Monsieur le Maire : combien de voitures ?

Réponse de Damien VOSSAERT : pour l'instant, il y a 130 personnes intéressées. Une quinzaine de personnes ont validé la participation. Moi, je sais qu'il y en a un peu plus d'une vingtaine parce qu'il y a des personnes qui n'ont pas forcément Facebook. Et puis on continue

à essayer de rassembler un maximum parce qu'on va essayer de remplir le parking au maximum parce qu'il y a quand même 177 places. Il y a de quoi faire. Nous, avec le CAR, on fait des organisations assez conséquentes. On fait notamment les Cinq Litres du Mans, donc là c'est 270 participants, à peu près 12 000 spectateurs sur le weekend. J'espère que les gens répondront présents pour pouvoir pérenniser l'événement pour la suite et puis essayer de faire grandir l'événement. Si ça prend on fera des choses un peu plus concrètes sous forme de réservation. On va essayer, pour les années futures, de faire payer l'emplacement, avec l'intermédiaire d'HelloAsso. Nous, on se sert d'HelloAsso pour faire les réservations, c'est beaucoup plus simple et le jour J, on sait exactement à quoi s'attendre.

Question de Monsieur le Maire : comment ça se passe ? Ils viennent, ils se garent ?

Réponse de Damien VOSSAERT : une balade est prévue à la fin. Avec la Préfecture, on est limité, je crois que c'est 39 véhicules maximum. Si on est plus de 39, on fait des parades par groupe de 10 et on leur fait signer une décharge.

Question de Kevin LEGUILLON : est-ce que tu as contacté Team Compétition ?

Réponse de Damien VOSSAERT : je lui ai laissé un flyer dans sa boîte aux lettres. J'espère pouvoir le voir rapidement. J'avais bien pensé à lui.

Question de Chiraz FRANCHEQUEZ : c'est dommage de ne pas avoir demandé à Océane de publier sur l'événement parce qu'on l'a appris un peu par hasard.

Réponse de Damien VOSSAERT : Océane, je lui en avais parlé au mois de juin il me semble. Elle m'a dit qu'elle pouvait m'aider. Après, sur la diffusion, on a diffusé quand même sur pas mal de pages. À voir avec elle si elle est en capacité de diffuser sur la commune et puis après, peut-être la Communautés de communes.

Intervention d'Olivier GUYON : le bulletin communautaire paraît en décembre.

Intervention de Damien VOSSAERT : on a une capacité d'une centaine de bénévoles si besoin donc sur l'organisation, il n'y aura pas de souci au niveau des bénévoles.

Question de Jean-François LEPROUT : ce ne sont que des Alpines ?

Réponse de Damien VOSSAERT : les véhicules acceptés seront Alpine, Renault Sport et Renault Collection donc véhicules de plus de 30 ans ou véhicules atypiques.

Intervention de David CAZIMAJOU : c'est peut-être le moment de relancer l'association Moncé en Vroom. On m'a dit qu'elle était toujours vivante.

Intervention de Monsieur le Maire : un dernier petit sujet pour rappeler et pour éviter l'amende, le petit passage à la préfecture pour les grands électeurs. Je n'ai pas les noms, mais n'oubliez pas le 27. Il y a certains futurs candidats qui passent en mairie. Vous avez reçu les dates. On va reprendre toutes les dates. Le vendredi 25, le soir, il y a Thierry COZIC qui vient en mairie,

il y a Monsieur D'AMÉCOURT, il y a Madame DELPECH, il y a Monsieur BOMBLED le 19. Il y a une rencontre avec Dominique LE MÈNER le 15 septembre à Ecommoy. Les élections approchent à grands pas. J'ai découvert un nouveau candidat encore aujourd'hui, qui souhaitait nous rencontrer. C'est le courrier que vous avez reçu aujourd'hui par mail. Je pense qu'on va renvoyer un petit récapitulatif de tous les rendez-vous qui vont arriver sur les sénatoriales et bien évidemment pour les personnes qui seront présentes, les grands électeurs.

Intervention d'Olivier GUYON : je ne sais pas si tout le monde a reçu son courrier pour les grands électeurs. Pour aller voter, il faudra bien aller en Préfecture avec ce courrier.

Intervention d'Aurore BLOT : juste un message de Christine qui s'excuse, elle est en vacances.

Intervention de Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres points, je vous souhaite une bonne soirée. On se revoit le 5 octobre pour la prochaine réunion de Conseil municipal. Merci à vous.

Séance clôturée à 22h25

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 05 octobre 2026.

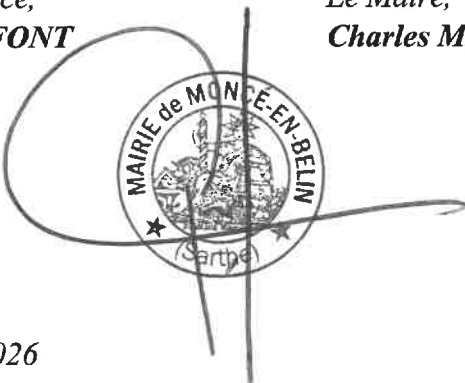
Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 05 octobre 2026 :

Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 06 octobre 2026

*Le Secrétaire de Séance,
Jean-François LAFFONT*

*Le Maire,
Charles MESNIL*



Publié le 12 octobre 2026